



Une mesure nuisible à l'industrie vinicole québécoise :

Le Bloc Québécois obtient l'exemption de la taxe d'accise sur les hydromels et les cidres

Laurentides–Labelle, le 15 juin 2022 – La députée de Laurentides–Labelle, Marie-Hélène Gaudreau, se réjouit que, suite aux pressions exercées par le Bloc Québécois, Ottawa exemptera de sa prochaine taxe d'accise fédérale, les productions d'hydromel et de cidre. Ce gain du Bloc Québécois s'avère une excellente nouvelle pour les producteurs d'hydromel et de cidre de la région des Laurentides qui seront ainsi en mesure de maintenir des prix de vente compétitifs.

« L'exemption de la taxe d'accise pour la production de vins de miel et de cidres sera bénéfique pour les producteurs de la région des Laurentides et de l'ensemble du Québec, a souligné M^{me} Gaudreau. Nos entreprises comptent sur la prochaine saison touristique pour reprendre leur vitesse de croisière et il est essentiel qu'elles puissent le faire dans les conditions les plus favorables possibles. Je suis donc extrêmement fière du travail et du gain obtenu par le Bloc Québécois dans ce dossier d'importance pour les producteurs et artisans de la région », a fait valoir la députée bloquiste.

La taxe d'accise, décrétée dans le dernier budget fédéral sur les produits vinicoles et dont l'entrée en vigueur est prévue pour le 30 juin prochain, visait également les mélanges faits à partir de miel et de pommes, tels que le cidre et l'hydromel. Le gouvernement fédéral avait en effet décidé d'inclure ces produits à l'application de sa taxe suite à une plainte de l'Australie devant l'Organisation mondiale du commerce sur le vin. Interpellés par l'Association des producteurs d'hydromels et d'alcools de miel du Québec et les producteurs de cidre du Québec, les députés du Bloc Québécois sont intervenus afin de réparer cette erreur qui portait durement atteinte aux producteurs et artisans vinicoles québécois.

« Il s'agit d'une erreur flagrante », affirme Marie-Hélène Gaudreau. « Le gouvernement fédéral ne sait pas faire la différence entre le vin de raisin et tous les autres types de productions artisanales. Maintenant que l'iniquité libérale est réparée pour les producteurs de cidre et d'hydromels, le Bloc Québécois entend continuer d'exercer la pression sur Ottawa pour que l'exemption s'étende aux autres types de production qui ne sont pas de raisin, telles les vins d'érable, de petits fruits ou autres. Nos producteurs artisanaux excellent à créer des produits qui se démarquent et dont nous sommes fiers. Ils peuvent compter sur le Bloc Québécois pour les appuyer auprès d'Ottawa », assure M^{me} Gaudreau.

– 30 –

Source :

Maxime Caouette

Attaché politique de circonscription et des communications

Marie-Hélène Gaudreau, députée de Laurentides–Labelle